



Info SCOT Bresse Val de Saône #1

Un SCoT c'est quoi et ça sert à quoi?

Un SCoT est un document de planification à l'échelle intercommunale dont la vocation est globale et stratégique. Il exprime un projet pour le territoire et met en cohérence le volet territorial des politiques publiques (notamment en matière d'environnement, de déplacements, d'habitat, de développement économique et commercial et d'organisation de l'espace). Il se compose de trois documents : le diagnostic, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).

Un SCoT pour définir des objectifs de développement mobilisateurs

La force d'un SCoT est de pouvoir appréhender des questions d'aménagement et d'urbanisme qui nécessitent des engagements à long terme (20 ans) et à une échelle élargie (ici 38 communes). Il est un dispositif permettant de résoudre nos problèmes communs aux échelles les plus pertinentes et de mieux orienter les politiques et investissements publics et privés. Il ne se limite pas à un exercice de planification des équipements, surfaces urbanisables etc. nécessaires à la satisfaction des besoins et de la croissance attendue.

C'est avant tout un projet de territoire qui exprime des souhaits, des ambitions et définit des orientations réalistes pour les atteindre.

En d'autres termes, le SCoT est à la fois un guide pour l'action publique et un cadre de référence pour les acteurs privés.

Un SCoT : clé de voûte des documents d'urbanisme

Le SCoT tire sa force de sa cohérence avec les autres démarches de planification.

Il doit être compatible avec les documents d'ordre supérieur. Pour autant, les orientations du SCoT s'imposent juridiquement aux documents d'urbanisme intercommunaux (PLUi)

Mais à la différence de ces derniers, le SCoT ne s'élabore pas à l'échelle cadastrale : « le SCoT localise, les PLUi délimitent ».

Le SCoT Bresse Val de Saône c'est qui ?

Créé en 2017, le Syndicat Mixte du SCoT Bresse Val de Saône regroupe 2 Communautés de communes (CC de la Veyle et CC Bresse et Saône) représentant un territoire de 38 communes et près de 48 000 habitants. Son rôle est de conduire la définition du projet de territoire au travers de l'élaboration du SCoT.

Le syndicat est présidé par Henri GUILLERMIN (maire de Gorrevod) accompagné de 3 vice-présidents : Claude JACQUET (maire de Chaveyriat), Bertrand VERNOUX (maire de Replonges) et Michel GENTIL (maire de Bey).

Un bureau de 12 membres et un conseil syndical de 38 membres (un représentant par commune) sont également en place.

Un SCoT comment ?

Pour la réalisation de ce document, le syndicat mixte Bresse Val de Saône a missionné trois prestataires :

- URBICAND pour les questions relatives à l'urbanisme
- EVEN CONSEIL pour l'évaluation environnementale
- BLEZAT CONSULTING pour le diagnostic agricole

Une réunion de démarrage s'est tenue le 23 octobre 2018. Il s'agissait du début d'une longue période de travail, puisque cette étude devrait durer environ 3 ans...